Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212901482-20251201-07_12_2025-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 2025

Le lundi premier décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 25/11/2025

Membres :		***Présents*** : 11
En exercice :	12	Bernard FLOCH, Joël AUTRET, Sophie CABARET, Sylvia COURTÈS, Jean-Pierre GILET, Michel GRALL, Frédéric KERGOAT, Emmanuelle LAURENT, Thierry MOAL, François ROSEC, Michèle QUEAU,
Présents :	11	
Votants :	12*	
Pour :	12	***Excusés ayant donné procuration*** : 1
Contre :	0	Romuald GUENGANT à Bernard FLOCH
Abstention :	0	
		Secrétaire de Séance : Frédéric KERGOAT

Délibération N° : 07-12-2025
Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe Vieux Bourg II

Conformément à la délibération n°04-06-2025 du 16 juin 2025 portant sur l'attribution du marché de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Rue du Vieux Bourg, le conseil municipal a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise LAGADEC Yvon, pour un montant de 78 991,00 € HT, soit 94 669,20 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le règlement de cette prestation nécessite l'inscription de crédits supplémentaires au budget annexe du Lotissement du Vieux Bourg II. Il convient donc d'adopter une décision modificative, telle que présentée dans le document joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE les modifications budgétaires comme indiquées dans le document annexe,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du Service Comptable (SCG) de Morlaix,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 01/12/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE, Bernard FLOCH

MAIRIE DE MESPAUL